

Paris, le 26 septembre 2018

La meilleure contraception c'est toujours celle que l'on choisit !

L'accès à la contraception, puis à l'avortement, a permis aux femmes d'affirmer leur droit à disposer de leur corps et à s'émanciper d'un destin réduit à la seule fonction reproductive. Mais gérer la contraception n'est pas toujours facile. Les contraintes économiques, sociales ou culturelles, les représentations, les idées reçues peuvent être de véritables obstacles. C'est parfois difficile pour les femmes - dans un contexte de plus en plus médicalisé - d'oser dire « non » à leur médecin, de réussir à questionner telle ou telle prescription ou d'aborder tranquillement les problèmes les plus intimes liés à leur corps ou à leur sexualité. C'est pourquoi, le Planning Familial revendique la nécessité de créer des espaces d'échange sur les représentations autour de la sexualité, sur le consentement, sur la contraception et sur le désir d'enfant, en dehors des normes et des injonctions sociales.

Il est important de remettre la question du choix de la contraception et de son accompagnement au cœur du débat : comment permettre à une personne de mesurer les bénéfices et les risques d'une contraception selon sa situation actuelle, ses préférences et ses contraintes ? Cela nécessite la formation des personnes qui prescrivent la contraception sur toutes les méthodes existantes, afin de pouvoir informer et conseiller en fonction des avantages et des limites de chaque moyen contraceptif. Par ailleurs, la remise en question actuelle des modes de contraception médicalisés impose un nouveau rapport entre usagèr.e et soignant.e, en donnant une place plus importante à l'information et aux choix plutôt qu'à la prescription médicale. Elle interroge aussi la responsabilité masculine en matière de contraception, ainsi que l'accès des hommes aux moyens qui existent déjà mais qui sont peu connus des prescripteur.trice.s. C'est dans cette optique que le Planning Familial promeut la délégation de tâches pour les conseillères conjugales formées pour déployer une offre efficace, à moindre risque et de proximité des produits contraceptifs.

Il importe que les femmes et les hommes aient accès à une gamme de méthodes contraceptives la plus large possible, quelles que soient leurs ressources financières. Aujourd'hui, seuls les centres de planification peuvent délivrer une contraception de façon gratuite, confidentielle et anonyme. Ils constituent, avec les établissements d'information et de conseil conjugal, des lieux-ressources de proximité pour une approche globale en matière de santé sexuelle. Afin de garantir l'égalité pour toutes et tous, le Planning demande la prise en charge totale de tous les moyens de contraception jusqu'à 25 ans, l'accès à l'information et à toutes les méthodes de contraception dont la contraception définitive, et des réponses aux femmes en situation de vulnérabilité et aux jeunes éloignés des lieux de consultation dédiés ou en difficulté pour accéder à l'information.

A l'occasion de la journée mondiale de la contraception, le Planning Familial rappelle que toute personne, sans condition de situation ou de ressources, doit pouvoir exercer le droit de choisir une contraception adaptée et remboursée, en toute confiance, après avoir reçu une information claire et objective sur l'ensemble des moyens de contraception. Ce sont les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit fondamental : le droit de choisir !

Contacts Presse :

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 – Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20